CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

MEUBLÉ

Monsieur le Maire rappelle la demande de transformation du F1 au rez-de-chaussée de l'immeuble 24 rue Tour des Murs (donnant rue des Orfèvres) en meublé et donne lecture de l'avis favorable de Monsieur le Préfet en date du 12 Mars dernier à cette demande de dérogation exceptionnelle.

Le conseil municipal confirme la transformation de ce logement en logement meublé et fixe le loyer mensuel à deux cents euros (200 €) non compris les charges pour ménage et électricité des communs et la TEOM.

REVITALISATION CENTRE BOURG

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Moulins Communauté qui propose de porter le marché d'étude de revitalisation de centre-ville et centre-bourg en lieu et place des communes. Moulins communauté se chargera ainsi de lancer un marché public d'études pour désigner le cabinet qui interviendra dans le conseil aux communes et supportera le coût de l'étude et encaissera les subventions s'y rapportant.

Le conseil municipal accepte d'inscrire la commune dans le marché d'étude de revitalisation de centre-bourg porté par Moulins Communauté.

INTRAMUROS

Moulins Communauté envisage de proposer la mise en place d'une application mutualisée nommée « Intramuros » aux communes de son périmètre. Le coût financer de cette application serait entièrement pris en charge par Moulins Communauté. Les communes restent responsables de l'alimentation du contenu de cette application.

Le conseil municipal accepte de bénéficier de la mise en place de cette application.

PARC INFORMATIQUE DE l'ECOLE

Dans le cadre du plan de relance une subvention de 70 % peut être obtenue pour l'acquisition de matériel informatique et logiciels pour les écoles.

Le groupe La Poste est venu présenter son produit Sqool répondant au cahier des charges de l'Education Nationale, composé de :

- . 15 tablettes verrouillées avec clavier avec port USB, PC superviseur pour l'enseignant, une valise pour charger et ranger les tablettes. Garantie 4 ans pour le matériel et 5 ans pour la licence.
- . une plateforme ENT permettant le dialogue entre enseignants, parents, élèves pour un montant de

Le tout pour un montant de 11 724 € TTC

. un visualiseur complèterait le parc.

La subvention étant plafonnée, le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition du groupe La Poste et contactera d'autres fournisseurs.

La demande de subvention sera toutefois effectuée avec le montant maximum subventionnable.

La question se pose du devenir du matériel informatique actuel : le reconditionner ? le vendre ? le mettre à disposition dans l'espace co-working ?

LOGEMENTS PLACE HENRI BARBUSSE

L'accord pour déroger exceptionnellement à l'obligation de louer à usage d'habitation les logements n° 6 et 10 afin de les transformer en locaux associatifs et commerciaux avec réaménagement et réduction de la surface habitable pour le n° 10 vient d'être obtenu. Les demandes de subventions peuvent être confirmées pour ce projet.

Le conseil municipal sollicitera en plus la Région pour une aide financière.

VENTE LOGEMENTS EVOLEA

Evoléa informe la commune de l'élaboration de sa Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 qui lui permettra de définir sa politique patrimoniale et sociale pour cette période. Cette convention permet à Evoléa de définir un plan de vente régi par le cadre règlementaire. Evoléa est propriétaire sur la commune de 16 logements rue Saint-Mayeul et Impasse de la Bieudre et de 20 logements rue des Vignes.

Le conseil municipal n'émet pas d'objection à ce projet de convention.

RAMSAR

Monsieur le Maire fait part du projet de labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais de Vichy au Bec d'Allier. Les sites Ramsar ont pour objectifs la préservation du patrimoine naturel et intègrent la préservation et la valorisation des valeurs sociales et culturelles présentes sur le territoire. L'obtention du label Ramsar, équivalent du patrimoine mondial de l'Unesco pour les territoires en zones humides, récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.

Le conseil municipal soutient le projet de labellisation Ramsar.

SDAGE

Une enquête mise en ligne par le Sdage est ouverte à tous les habitants, associations, collectivités, entreprises ou groupes d'acteurs du bassin jusqu'au 1^{er} septembre 2021. Elle a pour thème la gestion de l'eau et des risques d'inondation.

DESHERBAGE

Monsieur le Maire a participé à une démonstration qui semble être efficace. Le produit est apparemment majoritairement à base de vinaigre blanc, le coût paraît donc élevé par rapport à sa composition.

Passé 2 fois par an dans le cimetière, il éviterait la montée des graines. Il pourrait être utilisé aussi pour les trottoirs.

Treyve propose une solution hydromulching. Il s'agit de pulvériser un substrat et faire pousser l'herbe de façon très dense et qui, par conséquent, étouffe toute autre vie végétale. Cette solution se fait à l'automne. Un rendez-vous est en attente.

M. Decrouy met en garde, il ne faudrait pas que ce soit des herbes invasives.